



KPMG S.A.
5 Avenue de Dubna
Boite Postale 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 56 39
Site Internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine de Sées
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Diocésaine de Sées
29 rue Conte - 61500 Sées
Ce rapport contient 21 pages
Référence : TC-193-016

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
5 Avenue de Dubna
Boite Postale 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 56 39
Site internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine de Sées

Siège social : 29 rue Conte - 61500 Sées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association Diocésaine de Sées,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Sées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 12 septembre 2019

KPMG S.A.



Thierry Champion
Associé

Bilan Actif

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/10/19

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Recherche développement	20 107	19 280	827	935
Concession, brevets et dts similaires	78 255	69 788	8 468	9 950
Autres immobilisations incorporelles	6 617	905	5 712	48
TOTAL immobilisations incorporelles :	104 979	89 973	15 006	10 933
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	193 601		193 601	203 601
Constructions - Aménagements	13 741 067	6 298 048	7 443 019	6 823 876
Installations tech., mat. et outillage ind.	1 371 014	1 180 189	190 825	162 057
Autres immobilisations corporelles	949 473	844 549	104 923	90 016
Immobilisations en cours	3 841 766		3 841 766	928 626
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	20 096 920	8 322 786	11 774 134	8 208 176
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	152		152	2 152
Autres titres immobilisés	19 335 832	1 105 146	18 230 685	16 411 409
Prêts	28 217		28 217	1 375
Autres immobilisations financières	293 973		293 973	321 369
TOTAL immobilisations financières :	19 658 174	1 105 146	18 553 027	16 736 305
ACTIF IMMOBILISE	39 860 073	9 517 906	30 342 167	24 955 414

STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de fournitures consommables	54 997		54 997	56 808
Stocks de fournitures diverses	12 102		12 102	12 280
TOTAL stocks :	67 099		67 099	69 088
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	21 733		21 733	42 191
Créances Redevables et comptes rattachés	134 953		134 953	112 269
Autres créances	164 656		164 656	138 430
TOTAL créances :	321 342		321 342	292 890
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	26		26	130 878
Disponibilités	5 250 829		5 250 829	8 644 606
Charges constatées d'avance	41 295		41 295	38 057
TOTAL divers :	5 292 150		5 292 150	8 813 540
ACTIF CIRCULANT	5 680 591		5 680 591	9 175 517

Charges à répartir sur plusieurs exe.				
Ecart de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	45 540 664	9 517 906	36 022 758	34 130 931
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 04/10/19

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Fonds associatifs	4 947 228	4 795 050
Compte de liaison		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves ordinaires - Rentes Fondations	8 698 306	8 700 106
Report à nouveau	12 815 345	10 005 701
Résultat de l'exercice	(431 697)	2 809 644
TOTAL situation nette :	26 029 182	26 310 501
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11 444	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
FONDS DEDIES	541 184	411 749
FONDS PROPRES	26 581 810	26 722 250

Provisions pour risques	19 671	20 712
Provisions pour charges	3 334 839	3 648 797
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 354 510	3 669 509

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 667 408	830 868
Emprunts et dettes financières divers	331 891	331 391
TOTAL dettes financières :	2 999 299	1 162 258
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		28 134
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756 556	315 968
Dettes fiscales et sociales	237 542	238 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 697	
Autres dettes	2 019 446	1 958 061
TOTAL dettes divers :	3 071 240	2 512 954
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	15 899	35 826
DETTES	6 086 438	3 739 172

Ecart de conversion Passif		
----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	36 022 758	34 130 931
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 04/10/19

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Remboursements Curie Diocésaine	123 964	92 204
Ressources Culturelles Paroissiales	1 429 748	1 398 428
Ressources des Pèlerinages	259 809	330 909
Sous-total	1 813 521	1 821 541
Denier, dons et quêtes diocésaines	1 752 693	1 530 480
Ressources diverses diocésaines	347 087	340 956
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	350 078	221 417
Autres produits	669 153	785 112
Sous-total	3 119 012	2 877 965
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 932 533	4 699 507
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	342 729	383 342
Variation de stock de marchandises	630	8 287
Achats autres approvisionnement	150 685	145 499
Variation de stock autre approvisionnement	2 207	2 012
Autres achats et charges externes	1 655 797	1 642 366
TOTAL charges externes :	2 152 047	2 181 506
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	98 262	89 051
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements Laïcs	751 507	709 107
Charges sociales	290 043	262 898
TOTAL charges de personnel :	1 041 550	972 005
TRAITEMENTS & CHARGES SOCIALES des PRETRES	746 549	717 164
SUBVENTIONS DIOCESAINES	668 924	635 439
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant	483 419	487 906
Dotations aux provisions pour risques et charges		5 284
TOTAL dotations d'exploitation :	483 419	493 190
CHARGES D'EXPLOITATION	5 190 751	5 088 355
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(258 218)	(388 848)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SEEZ

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Edition du 04/10/19

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(258 218)	(388 848)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	194 692	311 972
Autres intérêts et produits assimilés	2 882	3 339
Reprises sur provisions et transferts de charges	41 937	314 686
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		858 262
	239 511	1 488 259
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 078 860	49 063
Intérêts et charges assimilées	13 361	5 399
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	44 582	180
	1 136 803	54 642
RÉSULTAT FINANCIER	(897 291)	1 433 617
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 155 509)	1 044 769
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	951 880	1 412 247
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 421	544 553
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 695	25 023
	1 034 996	1 981 823
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 496	58 944
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	74 627	26 409
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	138 632	96 456
	279 755	181 808
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	755 241	1 800 015
Impôts sur les bénéfices	31 429	35 139
TOTAL DES PRODUITS	6 207 040	8 169 588
TOTAL DES CHARGES	6 638 737	5 359 944
BÉNÉFICE OU PERTE	(431 697)	2 809 644

Association Diocésaine de Sées

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2018
Montants exprimés en milliers
d'Euros**

Association Diocésaine de Sées
Rue Conté – 61500 SEES

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changements de méthode et précisions diverses :	2
2	Bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Immobilisations incorporelles	3
2.1.2	Immobilisations corporelles	3
2.1.3	Immobilisations financières	4
2.1.4	Evaluation des stocks	4
2.1.5	Créances	5
2.1.6	Valeurs mobilières de placement	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	7
2.2.4	Provisions pour charges futures des prêtres	7
2.2.5	Report à nouveau avant répartition du résultat	8
2.2.6	Etat des dettes	8
2.2.7	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	9
3	Informations relatives au compte de résultat	10
3.1	Résultat par secteur	10
4	Autres informations	11
4.1	Tableau de suivi des legs et donations	11
4.2	Information relative au compte de résultat	11
4.3	Engagements pris	11
4.4	Effectif Moyen	11

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les comptes annuels regroupent par sommation les entités suivantes :

- L'Association Diocésaine de Sées comprenant les services généraux de l'Evêché
- Les paroisses et les secteurs paroissiaux du Diocèse
- La Direction Diocésaine des Pèlerinages
- Les Mouvements d'Eglise ne disposant pas d'une autonomie juridique
- Le Sanctuaire Louis et Zélie MARTIN d'Alençon.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changements de méthode et précisions diverses :

- Depuis l'exercice 2005, il est fait application des règlements CRC 2004- 06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

2 Bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

2.1.1.1 Principaux mouvements

- Néant

2.1.1.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

2.1.3.1 Principaux postes

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	18 231
Dépôts et cautionnements	294
Prêts	28

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'entrée.

Les moins-values constatées font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées :

- Montant des provisions pour dépréciation comptabilisées : 1 105.1 K€
- Montant des plus-values latentes non comptabilisées : 482 K€

2.1.4 Evaluation des stocks

Les stocks de fournitures et matières sont évalués selon la méthode FIFO.

2.1.5 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	28	24	4
Autres	294	128	166
Créances de l'actif circulant			
Créances paroissiens et comptes rattachés	135	135	
Autres créances	165	165	
Charges constatées d'avance	41	41	
TOTAL	663	493	170
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	32		
Prêts récupérés en cours d'exercice	5		

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées :

- Montant des valeurs mobilières de placement : néant K€
- Montant des provisions comptabilisées : néant

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Valeur du patrimoine intégré	2 647	-		2 647
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise	122	99		221
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 521	150		1 671
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	235	2		237
Subventions d'investissement des biens renouvelés avec condition	162			162
Ecart d'incorporation	10			10
Réserves				-
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Réserves ordinaires & autres	8 700		2	8 698

2.2.1.2 Fonds associatifs avec droit de reprise

- Apport d'un immeuble à Condé sur Huisne le 7 juin 2007 avec obligation de maintenir une destination culturelle et paroissiale pour 99 k€.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	21		1	20
Provisions pour charges	57		26	31
Provision pour charges futures des prêtres	3592		288	3304
TOTAL	3670		315	3355

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, s'élève à : 31 k€. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et d'une table de mortalité) et des dispositions légales applicables.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

2.2.4 Provisions pour charges futures des prêtres

Une provision pour charges futures des prêtres est constituée. Elle correspond à l'indemnité qui devra être versée aux prêtres entre l'âge de 65 ans et 85 ans et plus par l'Association Diocésaine dans le respect du Droit Canon.

Ce calcul est basé sur l'indemnité annuelle versée aux prêtres par l'entité, diminuée du montant perçu de la caisse d'assurance vieillesse des cultes. Le montant de l'engagement calculé par prêtre prend en compte le degré d'avancement dans la carrière. Ce calcul est actualisé sur la base d'un taux de 1.80 % l'an.

- Montant de la provision au 1^{er} janvier 2018 : 3 592 k€
- Montant de la provision au 31 décembre 2018 : 3 304 k€
- Montant de la reprise aux provisions constatée en résultat courant : 288 k€

2.2.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'association		2 810
SOLDE		2 810

2.2.6 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-			
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	2 667	423	1 333	911
Emprunts et dettes financières divers (2)	332			332
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756	756		
Dettes fiscales et sociales	238	238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58	24	34	
Autres dettes (c)	2 019	2 019		
Produits constatés d'avance	16	16		
TOTAL	6 086	3 476	1 367	1 243
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	211			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

(c) y compris successions en attente de réalisation : 1 028 k€

2.2.7 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.2.7.1 Dons manuels, legs et donations affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
Ressources					
- Dons matériels & édifices	412	412	27	156	541
<i>sous-total</i>	412	412	27	156	541
- Legs affectés à une église particulière					
- Legs affectés salle paroissiale					
<i>sous-total</i>					
TOTAL	412	412	27	156	541

3 Informations relatives au compte de résultat NET

3.1 Résultat par secteur

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion des secteurs		
- Association Diocésaine	352	96
- Les Paroisses		-
- Pèlerinages	27	5
- Services et Mouvements d'Eglise		
- Retraitements divers	154	
Résultat de l'exercice	-432	

4 Autres informations

4.1 Tableau de suivi des legs et donations

Legs et donations acceptés par l'association	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Legs en cours de réalisation	1 206	1 478

4.2 Information relative au compte de résultat

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et l'engagement éducatif, les rémunérations et traitements divers versées aux trois plus hauts cadres dirigeants sont de 14.1 k€.

4.3 Engagements pris :

Un engagement a été pris en faveur de l'Association Diocésaine de Bayeux-Lisieux dans le cadre de l'aménagement de l'Aumônerie Etudiante de Caen pour 159 619 €.

4.4 Effectif moyen par entité.

ETP par entité "employeur"	A	B
	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Curie	22,38	18,13
Paroisses	3,14	3,06